

Arras, le 26 avril 2019

Proposition d'une nouvelle stratégie de lutte contre le rat musqué dans le marais audomarois

Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, a présidé ce vendredi 26 avril 2019 à Longuenesse, une réunion consacrée à la mise en place de la nouvelle stratégie de lutte contre le rat musqué dans le marais audomarois, en présence des acteurs du marais, des services techniques de l'État et des représentants des collectivités locales ainsi que de la chasse et de la faune sauvage.

Le marais audomarois est un patrimoine naturel exceptionnel et fragile, déclaré « zone humide d'importance internationale » au titre de la convention Ramsar dont l'importance de l'activité maraîchère contribue à entretenir ce milieu naturel unique.

Fort de ses 700km de voies d'eau, le marais est un milieu propice au développement du rat musqué, espèce invasive introduite au milieu du XXe siècle. En l'absence de prédateurs naturels et d'interdiction depuis 2009 – pour des raisons sanitaires – de la lutte chimique, le rat musqué prolifère et cause de nombreux dégâts. Il s'attaque aux cultures maraîchères, provoque l'affaissement des berges et l'envasement des cours d'eau, augmentant ainsi les risques d'inondations. Il représente également une menace pour la santé publique puisqu'il est porteur de maladies (leptospirose et salmonellose). L'ensemble des dégâts causés par le rat musqué sur le marais audomarois est estimé à plus de 1 million d'euros par an.

Devant ce constat, des groupes de travail réunissant les différents acteurs du territoire ont permis l'élaboration d'une nouvelle stratégie de lutte contre le rat musqué qui repose sur un renforcement des moyens humains ainsi que sur l'expérimentation de nouvelles techniques de piégeages.

Pour permettre de maintenir une pression constante et homogène sur l'ensemble du territoire du Pays de Saint-Omer, plusieurs mesures concrètes ont été proposées dans le cadre de cette nouvelle stratégie.

Communiqué de presse



Tout d'abord, la brigade actuelle des piégeurs professionnels serait renforcée. Dans cet objectif, l'autorisation pour les piégeurs agréés de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) de pénétrer sur les propriétés privées pourra être renouvelée par arrêté préfectoral.

Ensuite, les bénévoles des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (GDON) seront davantage impliqués dans les battues administratives contre les rats musqués et leurs actions coordonnées avec celles des piégeurs professionnels. Par ailleurs, une étude a été sollicitée auprès du centre pénitentiaire de Longuenesse afin de mettre en place un chantier d'insertion extérieur destiné à la préservation du marais audomarois.

Enfin, le développement de bonnes pratiques chez les particuliers est encouragé. Ces derniers sont invités à maintenir des bandes enherbées le long des berges, ce qui permet d'identifier la présence de rats musqués, de leur fournir des graminées pouvant servir de nourriture alternative aux cultures maraîchères et d'accroître l'efficacité du piégeage.

Un comité technique présidé par le sous-préfet de Saint-Omer permettra d'assurer régulièrement le suivi et d'évaluer l'expérimentation de cette nouvelle stratégie.